



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26  
Fax 03 88 58 26 27  
Internet : mairie.mackenheim@evc.net

**PROCES-VERBAL**  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 31 janvier 2013**

Conseillers en fonction : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2

**Sous la Présidence de** Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

**Conseillers présents :** MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER, Mme Caroline JEHL-HETZER, M André SCHMITT, Mmes Agnès PETROWSKI, Florence MACHI-BAGY, Antoinette FERNANDEZ, MM Lucio GHIDINA, Frédéric STOCKBAUER, Mme Martine THIEBO, MM Martin SCHWOERER, Christophe LUDAESCHER.

**Conseillers absents excusés :** Mmes Kathleen DICK, Laetitia MATHIS.

**I. REORGANISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : Présentation par Monsieur Bronner de la démarche globale**

Dans le cadre de la mission d'accompagnement du maître d'ouvrage confiée au CAUE pour le projet de réorganisation des bâtiments communaux, Monsieur Bronner, architecte conseil, présente aux élus, les différentes étapes de l'étude engagée en juillet 2012.

- 1) Définition d'un programme théorique : une estimation des besoins tant en capacité d'accueil qu'en fonctionnement a été établie pour les différents services (mairie, écoles, bibliothèque, salle et espaces extérieurs).
- 2) Hypothèse de réaménagement par site : (MJC, école maternelle, mairie-école) présentant par bâtiment les modifications, extensions, aménagements à prévoir.
- 3) Hypothèse d'un regroupement de toutes les fonctions (intervention maximale) sur le site de la mairie-école.

En matière de coût estimatif, cette étude préalable a fait apparaître dans l'hypothèse de constructions neuves, les ratios suivants :  
1 965 €/m<sup>2</sup> pour les locaux scolaires  
1 835 €/m<sup>2</sup> pour les autres équipements.

Est également présenté le calendrier d'une telle opération comportant les principales phases suivantes :

- Etudes : définition des besoins par le maître d'ouvrage,
- Sélection du maître d'œuvre : selon la nature et le volume du projet (le concours d'architecte),
- Etudes du maître d'œuvre
- Passation des marchés,
- Travaux

A l'issue de la présentation de l'étude, le maire souligne qu'elle a permis de relever les potentialités des sites et que la priorité incontestable demeure la réorganisation des locaux de la mairie. De fait, cette réorganisation prioritaire impactera le réaménagement des locaux scolaires lesquels devront satisfaire aux obligations d'accessibilité des établissements recevant du public (échéance 2015).

A ce stade, il est convenu unanimement de mener une étude plus approfondie sur les besoins, le phasage et le financement à l'appui de l'étude préalable.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

## II. INFORMATION SUR LE DISPOSITIF Quartier Plus 67

Le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif « Quartier Plus 67 » initié par le Conseil Général pour promouvoir la création de quartiers innovants en matière de développement durable. Ce dispositif prévoit le cofinancement à 50 % des études préalables par le Conseil Général ainsi que de l'assistance à maître d'ouvrage. Les dossiers de candidatures doivent intégrer différentes notions et innovations du futur quartier : approche intergénérationnelle, mixité, articulation avec l'existant, logements aidés ... et devront être déposés au Conseil Général avant le 22 mai 2013.

Avant de déposer la candidature de la commune de Mackenheim à ce dispositif, il a pris l'initiative de soumettre le secteur envisagé à l'examen du Groupement d'intérêt économique (Viabitat 67) pour disposer d'un premier avis quant à l'attractivité du site de Mackenheim. Les observations ou avis rendus par ce groupement guideront la décision de candidater à Quartier Plus 67.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

## III. VOIRIE

**AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE** (du carrefour Rue de la Chapelle au Carrefour Rue de Bootzheim) : Le programme prévoit une intervention préalable des services du SDEA estimée à 3 mois (achèvement prévu fin juillet) avant l'intervention prévue par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Une première réunion avec le bureau d'études retenu est programmée le 11 février prochain.

**RUE DE LA RIVIERE** : Une étude relative à la mise en place d'un platelage le long de la berge de l'Ischert, rue de la Rivière sera engagée. Cette structure pourrait constituer un cheminement piétonnier sécurisé en bordure de cette voie communale étroite et serait un élément de circulation douce complémentaire aux aménagements créés en 2012, rue du Moulin et aux abords de la mairie-école.

**ALTBACH** : Les travaux de plantation prévus le long de l'Altbach seront prochainement engagés et complétés par des dispositifs permettant de revitaliser le cours de cette diffluence de l'Ischert sur les conseils de Monsieur Outrey, technicien Rivières auprès du Département.

## IV. INTERCOMMUNALITE

### 1. Groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Ce groupement a été approuvé par délibération de la Communauté de Communes en date du 19 décembre 2012 (pièce jointe).

Le Maire souligne que la Communauté de Communes assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Elle sera chargée d'engager la consultation selon les dispositions réglementaires en matière de commande publique, de procéder au paiement des commandes dont les montants seront par la suite remboursés par chaque membre.

Cette mutualisation à l'échelle intercommunale vise à réaliser des économies d'échelle conséquentes pour chaque membre du groupement.

Elle répond à une demande émanant des différentes mairies concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public par la Communauté de Communes ;
- **autorise** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement (projet joint).

## 2. AVENANT A LA CONVENTION SDIS

Le Maire expose que suite à la fusion des communautés de communes du Grand Ried et de Marckolsheim et Environs, les statuts de la nouvelle communauté de Communes du Ried de Marckolsheim prévoient dans les compétences facultatives « *le versement des contributions financières des unités territoriales de Marckolsheim et de Sundhouse au SDIS en lieu et place des communes membres* ». Cette disposition nécessite la conclusion d'un avenant à la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours de la Commune de Mackenheim vers le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle disposition de prise en charge par la communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la contribution de transfert du contingent incendie et de l'allocation de vétérance en lieu et place de la commune de Mackenheim, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012,
- autorise le Maire à signer l'avenant N° 3 à la convention de transfert conclue en 2000 avec les services départementaux d'Incendie et de Secours.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

## 3. FORMATION DES ELUS LOCAUX

Dans le cadre de la compétence « *Mise en œuvre et suivi des actions de formation à destination des élus des communes membres* », la communauté de communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) recense auprès des conseillers municipaux les besoins en matière de formation. Les demandes sont à formuler avant le 22 février prochain.

## 4. STATUTS AU 1 1 2013

Il est porté à la connaissance des élus les dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, des compétences et des statuts de la CCRM dans les 2 domaines suivants :

- Développement touristique,
- Equipements culturels (gestion des médiathèques La Bouilloire de Marckolsheim et du Grand Ried de Wittisheim).

## V. RYTHMES SCOLAIRES

Le Gouvernement a annoncé la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré à compter du mois de septembre 2013.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires prévoit que la semaine scolaire comportera pour tous les élèves, 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées.

Les heures d'enseignement seront organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et les mercredis matins, à raison de 5h30 maximum par jour avec une pause méridienne de 1h30 au moins et de 3h30 maximum par demi-journée.

Des activités pédagogiques complémentaires, en partie à charge des Collectivités, seront organisées par groupes d'élèves.

Ces modifications dépassent le strict cadre scolaire et vont bouleverser en profondeur le fonctionnement de nombreuses structures : collectivités, associations sportives et culturelles, accueils de loisirs, services de transports scolaires... Les impacts financiers et organisationnels qui doivent, préalablement à toute mise en place être mesurés, le sont difficilement pour les petites collectivités dans le délai imparti.

C'est pourquoi, le report de l'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014 peut être demandé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale par la commune. La date limite de demande de report a été fixée au 31 mars 2013.

Afin de mener à bien l'indispensable concertation préalable à un tel changement avec tous les acteurs et partenaires de l'école et élaborer un véritable projet éducatif territorial, le Maire propose de demander le report de la mise en œuvre de cette réforme au mois de septembre 2014.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

- ◆ **approuve** les grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, mais estime indispensable de consacrer un temps suffisant à l'élaboration d'un projet éducatif adapté au contexte local,
- ◆ **autorise** le Maire à solliciter le Directeur Académique des Services de l'Education en vue de reporter à la rentrée 2014/2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

|  |
|--|
| <b>VI. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX – ILL NAPPE RHIN - REVISION</b> |
|--|

Le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill – Nappe – Rhin révisé est soumis pour avis aux collectivités territoriales, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi qu'aux Chambres Consulaires.

Le Maire présente les objectifs, le fonctionnement de ce schéma et les points relevant de sa révision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'ensemble des dispositions visant à préserver la qualité des ressources en eau potable grâce au maintien d'une diversification de l'écosystème,
- relève l'intérêt du programme d'action de « *Restauration d'un fonctionnement hydrologique permettant d'assurer la pérennité des forêts alluviales rhénanes dans leur spécificité* » préconisé pour préserver les écosystèmes aquatiques,
- mais au regard de cet objectif du SAGE de restaurer la fonctionnalité du massif forestier de Mackenheim-Schoenau et considérant les moyens prioritaires exposés pour l'atteindre, à savoir :
  - Retour à une inondation maîtrisée des forêts alluviales rhénanes,
  - Maintien des niveaux de nappe proches du sol et restauration locale des battements de nappe, par des recharges périodiques, via les giessen et les inondations écologiquesémet des réserves quant à sa compatibilité avec le projet du Polder Wyhl/Weisweil (Allemagne)
- sollicite à cet effet une audition auprès de la Commission Locale de l'Eau pour qu'elle étudie ce dossier et émette un avis aux communes de la frange rhénane concernée.
- 

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>VII. DIVERS ET INFORMATIONS</b> |
|------------------------------------|

Des bornes mises ont été mises en place par les services de GRDF sur le tracé de la canalisation de gaz desservant le Club-House. Contact sera pris avec GRDF pour qu'il soit étudié un autre positionnement moins gênant pour l'entretien des bas-côtés et pour les manœuvres des engins agricoles sur les parcelles limitrophes.

Le Conseil Municipal est informé des dégâts et frayeur provoqués par un passage d'une quinzaine de sangliers dans la commune samedi le 12 janvier et des démarches entreprises par le Maire auprès de différents services qui pourraient aboutir à l'organisation de battues administratives en vue d'une réduction du cheptel sangliers.

Par ailleurs, la commune sera amenée à demander aux locataires de chasse de se mettre en conformité du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin approuvé par arrêté préfectoral le 18 juillet 2012 qui prévoit qu'ils déposent à la mairie un plan de leurs postes d'agrainages fixes.

Le nouveau dispositif d'accès aux déchetteries (par cartes d'accès OPTIMO) courant 2013, est présenté aux élus.

Le conseil Municipal est informé de la cérémonie prévue le 14 avril au cimetière israélite en souvenir de Monsieur Günter Boll, historien du cimetière juif de Mackenheim.

Le Maire  
Jean-Claude SPIELMANN